

/CS
REPUBLIQUE DU BENIN
RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-157 du 9 Juillet 1993

portent approbation du bilan et des
comptes annexes pour l'exercice clos
au 31 Décembre 1991 du Conseil
National des Chargeurs du Bénin
(CNCD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1968 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/ACR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18 du 3 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU le Décret N° 89-299 du 26 Juillet 1989 portant approbation des statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCD) ;
- SUR proposition conjointe du ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Mai 1993 ;

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 Juillet 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,

Désiré VIEYRA

Le Ministre de la Culture et
des Communications,

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Paulin HOUNGLEDJI

Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 IN 4 CS 2 MESGPR 4 MCC 4 Autres Ministères 18
SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DMCF-DI 5 BN-DAN-DLC 3 UNB-FASJEP ENA 3 OPT 10
INSAE-GCONB-DCCT 3 JORB 1.-